

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



44° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

04 – 05 Novembre 2022

COUPE de FRANCE des RALLYES 2023
(coefficient2)

Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2022
Hankook Rallye Cup 2022
Challenge A.S.A. ONDAINE 2022
Challenge Edouardo Martin

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

Association Rallye des NOIX

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80

Portable : 06 44 23 31 62

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce Règlement Particulier complète le règlement standard et les conditions d'organisation communes des Rallyes (Réglementation Standard FFSA 2022).

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Lundi 24 octobre 2022
Dates et heures des reconnaissances	Les 29 et 30 octobre 2022, de 9h00 à 18h00
Parution et distribution du road-book	disponible sur le site asaondaine.com
Vérifications administratives	Vendredi 04 novembre 2022, de 17h00 à 21h00 Lieu : Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Vérifications techniques	Vendredi 04 novembre 2022, de 17h15 à 21h15 Lieu : GARAGE Luzy, rue michel rondet, Firminy
Heure de mise en place parc de départ	Vendredi 05 novembre 2022 à 17h00 Lieu : Place du Breuil, Firminy
1° Réunion du collège des com. sportifs	Vendredi 04 novembre 2022, 20h00, Maison pour tous, place de l'abattoir, Firminy
Affichage officiel	Place du Breuil, Firminy
Publication équipages admis au départ	Vendredi 04 novembre 2022, 22h30, Podium
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 04 novembre 2022, 22h30, Podium
Départ du rallye	Samedi 05 novembre 2022 à 08h15 Pour information: 1 ^{er} VHC - Départ 08h15 1 ^{er} Moderne - Départ 8h45
Arrivée du rallye	Samedi 05 novembre 2022 à partir de 19h23 pour le 1 ^{er} VHC (pour information 1 ^{er} Moderne: à 19h53)
Vérifications finales	Samedi 05 novembre 2022, Garage POSTAL, Unieux Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
Publication des résultats du rallye	Au podium, au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des Prix	Samedi 05 novembre 2022 à l'issue de l'épreuve sur le podium, place du Breuil, Firminy

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **04 et 05 Novembre 2022** en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

44^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu le permis d'Organisation N° 577 en date du 23 Janvier 2022 de la F.F.SA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

Comité d'Organisation **ASA ONDAINE**

Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex

Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 06 44 23 31 62

www.asaondaine.com

contact@asaondaine.com

Permanence du Rallye : jusqu'au 03 novembre au siège technique Impasse Bertail Prenat 42700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif et technique

Organisateur Administratif et Technique :

Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex

Président : Pascal PERONNET

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	Armand AGOSTINHO	Lic 12775
Membre :	Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Membre :	Georges BEAL	Lic 2910

Directeur de Course Général PC :	Daniel BERTHON	Lic 1621
Directeur de Course Adjoint ES 1.3.5 :	Evelyne LAPALUS	Lic 220303
Directeur de Course Adjoint ES 2.4.6 :	Louis René VERLINE	Lic 21427

Médecin Chef :	Dr Philippe RIGAUDIERE	Lic 56475
----------------	------------------------	-----------

Commissaire Technique Responsable :	Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
Commissaire Technique Responsable VHC:	Matthieu MACCOLINI	Lic. 228892
Commissaire Technique :	Emeric PASCAL	Lic. 37568
Commissaire Technique :	Hervé CANTAT	Lic. 20953
Commissaire Technique :	Dominique MONNIER	Lic. 55260

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Michel JUILLARD	Lic. 12787
	Yvette CECILLON	Lic. 11374

Nombre de postes de commissaires	25
Nombre de commissaires	50
Nombre d'Ambulances	3
Conforme à l'art2 de la Réglementation Médicale	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 44° Rallye Régional des NOIX de FIRMINY compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2023 Coef. 2,
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022
La Hankook Rallye Cup 2022
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter **EXCLUSIVEMENT** sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

le 04 Novembre 2022 de 17h00 à 21h00 pour les vérifications administratives :

MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir 42700 FIRMINY

LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.

le 04 Novembre 2022 de 17h15 à 21h30 pour les Vérifications Techniques :

**Garage LUZY – Les PLATANES – ZI du Bas Mas – 20 Rue Michel Rondet
42700 FIRMINY**

**LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn
(road-book au dos du carnet de bord).**

Les vérifications finales seront effectuées le 05 Novembre 2021 au :

**Garage POSTAL à UNIEUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage désirant participer au 44° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe totalement remplie, accompagnée des droits d'Engagement,

avant le lundi 24 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante

Nicolas Mounier -ASA ONDAINE

9 rue du four à chaux 42510 BALBIGNY

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partants est inférieur à 100.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €**
- **Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 300 euros**
- **Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 320 euros**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, complètement remplie.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- au(x) candidat(x) dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse contact@asaondaine.com

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Selon la réglementation Standard des Rallyes 2022

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT dans le Parc d'Assistance situé dans le secteur Gampille Zone Industrielle du Parc et Allée Isidoro Calandra a FRAISSES 42490

Latitude : 45.391586 | Longitude : 4.272806
ou 1 seul véhicule d'assistance sera autorisé

Il sera identifié par un badge « ASSISTANCE » délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque zone d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,**
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P – Caméra et appareils de prises de vue :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2P

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 44° Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 140,400 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Laborie (Chambles)-Miribel (Périgneux) ES 1 – 3 – 5 = 8,3 kms x 3 = 24,9 kms

Malasset (Périgneux)-Saint Maurice en Gourgois ES 2 – 4 – 6 = 5,0 kms x 3 = 15,0kms

Total = 39,900 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P.

Les reconnaissances, limitées à 3 passages maximum, seront autorisées les 29 et 30 octobre 2022 de 9h00 à 18h00

avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1.

L'ITINERAIRE/ROADBOOK SERONT CONSULTABLES ET IMPRIMABLES
UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA ONDAINE.

Les concurrents sont priés de respecter scrupuleusement le code de la route et les habitants des villages traversés afin d'assurer pleinement la sécurité des autres usagers et des riverains.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les chasubles des commissaires et chef de poste seront en conformité avec les RTS.

7.5 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

Classement Scratch : 3 Nombres Classes : 33 Classement Féminine : 2

Classement Scratch	Prix
Premier	340 €
Deuxième	230 €
Troisième	180 €

Classement Classes	de 1 à 4	de 5 à 10	de 11 à 15	+ de 15
Premier	160 €	290 €	300 €	320 €
Deuxième		120 €	130 €	160 €
Troisième			100 €	130 €
Quatrième				100 €

Classement Féminin	Prix
1ère Féminine	200 €
2 ^{ème} Féminine	140 €

Chaque équipage classé recevra une coupe

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 05 Novembre 2022 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE :

www.asaondaine.com

La Remise des Prix se déroulera le samedi 05 novembre 2022 avec la participation des élus:

**PODIUM D'ARRIVEE
Place du Breuil - 42700 FIRMINY**